



AFRICAN TAX
ADMINISTRATION FORUM

FORUM SUR
L'ADMINISTRATION
FISCALE AFRICAINE



UNE ANALYSE PAR L'ATAF DU RAPPORT D'ÉTAPE DU SECRÉTARIAT DE L'OCDE SUR LE MONTANT A DU PILIER UN

NOTE TECHNIQUE N° 9 DE L'ATAF

UNE ANALYSE PAR L'ATAF DU RAPPORT D'ÉTAPE DU SECRÉTARIAT DE L'OCDE SUR LE MONTANT A DU PILIER UN

Une publication de l'ATAF
Octobre 2022



AVIS DES DROITS D'AUTEUR

La présente publication est, dans son intégralité ou en partie, protégée par un droit d'auteur.

Toute reproduction, diffusion, transcription ou toute conservation ou traduction de la présente publication, dans son intégralité ou en partie, sous un format linguistique ou informatique quelconque, quelle qu'en soit la forme ou le moyen, sans l'autorisation écrite préalable du Forum sur l'administration fiscale africaine (ATAF), une organisation internationale jouissant de la pleine capacité juridique et créée le 8 octobre 2012 aux termes de la Convention de Vienne sur le droit des traités, est formellement interdite.

Toute reproduction ou adaptation non autorisée du présent document constitue une violation de droit d'auteur, passible de poursuites civiles et pénales.

RESTRICTIONS EN MATIÈRE D'UTILISATION

Les informations contenues dans la présente publication constituent des informations privilégiées appartenant à l'ATAF, à tous les pays membres de l'institution et à ses différentes branches. Ces informations sont fournies à titre confidentiel, étant entendu qu'elles ne sauraient être, sans l'autorisation écrite préalable de l'ATAF, utilisées à des fins autres que celles prévues.

Secrétariat de l'ATAF Services aux membres et mobilisation des ressources intérieures

Postnet Suite 430
Private Bag 15,
Menlo Park,
Pretoria
0102
Afrique du Sud

Tél: +27 12 451 8800
E-Mail: info@ataftax.org

www.ataftax.org

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	3
Montant A du Pilier Un	4
1. Règles permettant de déterminer si une entreprise multinationale (EMN) entre dans le champ d'application des règles du Montant A.	4
1.1 Exclusion des industries extractives	4
1.2 Exclusion des Services financiers réglementés	6
2. Répartition des bénéfices du montant A.....	6
3. Élimination de la double imposition (EoDT) en ce qui concerne les bénéfices du Montant A	10
4. Sécurité fiscale au titre du Montant A	11
4.1 Sécurité fiscale pour les questions liées au Montant A.....	11
4.2 La conception du mécanisme contraignant facultatif	12
ANNEXE	15
ANNEXE A	15
ANNEXE B	19

